

les banques ne se feraient-ils pas un devoir d'aider elles aussi à l'expansion économique? Qu'est-ce qui pourrait les empêcher de créer un département dont le but principal et pour ainsi dire exclusif serait l'organisation et la direction d'affaires commerciales et industrielles?

C'est par ce moyen que l'Allemagne est arrivée à assurer en si peu d'années un si grand développement à son industrie et à son commerce, dont les produits faisaient concurrence, avec avantage sur tous les marchés du monde et même sur le nôtre. Il est vrai que l'Allemagne n'a pas toujours été prudente dans l'emploi de ses méthodes; il est arrivé que la banque allemande s'identifiant avec les entreprises qu'elle commanditait a souvent croulé avec elles, mais il y aurait moyen pour la banque canadienne d'aider quand même notre commerce et notre industrie, "en gardant chacune son indépendance, entretenant entre elles des rapports de confiance réciproques, qui les mettent l'une et l'autre, à l'abri de hantises exigences de nature à compromettre leur stabilité." C'est ainsi que la finance française a procédé en Lorraine, au témoignage de M. Jean Buffet, et c'est ainsi qu'elle a sauvé de l'accaparement par l'Allemagne des richesses incomparables de cette région.

Que pourrait faire la mutualité pour notre renaissance économique? Beaucoup. Les statistiques sont là pour établir que les canadiens-français contribuent pour des millions de dollars aux sociétés de secours mutuel; pourquoi ses capitaux iraient-ils profiter à des institutions étrangères? pourquoi irions-nous ainsi abandonner notre or pour enrichir nos concurrents? Il faudrait ramener chez nous ces capitaux pour qu'il nous profitent.

Pourquoi, quand nos compagnies industrielles et commerciales canadiennes-françaises seront constituées, ne recevraient-elles pas leur part de secours des sociétés comme celles des Artisans, de l'Alliance Nationale, de l'Union S.-Pierre, ou de l'Union S. Joseph, qui toutes sont essentiellement canadiennes-françaises catholiques. Pourquoi aussi la Caisse d'économie de la Société S.-Jean-Baptiste ne ferait-elle pas des avances à ses compagnies. Ce placement ne vaudra-t-il pas autant que ceux que certaines compagnies d'assurance font dans des entreprises anglaises?

Où la mutualité qui a à sa disposition des capitaux énormes pourrait en faire profiter les canadiens-français, et ainsi encouragés et soutenues, nos compatriotes se croiront à juste titre, obligés d'aider de préférence les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises. Cet échange de bons procédés contribuera puissamment à notre relèvement économique.

Des sociétés de crédit.—Parmi les institutions économiques qui jouent un grand rôle dans le mouvement des affaires il y a les sociétés par actions.

Nous possédons cet organisme, pourquoi alors ne l'emploierions-nous pas pour assurer le succès de l'oeuvre entreprise. A la faveur de la loi régissant ces sociétés, et de la loi des banques, ne pourrait-on pas créer des sociétés de crédit?

Supposons qu'une société ayant à sa tête les canadiens-français les mieux cotés, ne pourrait-elle pas attirer à elle assez de capitaux, accumulés par l'épargne, pour devenir un facteur puissant d'expansion?

Nous, ne faisons là qu'une simple suggestion, et à moins que les banques refusent d'aider le grand mouvement de notre expansion, il ne servirait à rien de leur substituer ces sociétés de crédit.

L'éducation financière du peuple.—Notre peuple semble ignorer l'"Art de placer sa fortune" et ce serait l'occasion de le lui apprendre.

Il y aurait tout un traité à écrire là-dessus et déjà un économiste français en a doté ses compatriotes.

Instruit sur les méthodes de placements de ses capitaux notre compatriote pourrait coopérer grandement à l'oeuvre commune.